

Nom commercial: Alcohol benzylicus Parenteral Grade

Numéro de la matière: 151401

Version: 1 / CH

Date de révision: 10.05.2022

remplace la version: - / CH

Date d'impression 10.05.22

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Alcohol benzylicus Parenteral Grade

N° d'article 15140100

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Utilisation de la substance/préparation**

Produit chimique

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Adresse/fabricant**

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Acute Tox. 4 H332

Eye Irrit. 2 H319

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

##### **Pictogrammes de danger**



##### **Mention d'avertissement**

Attention

##### **Mentions de danger**

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H332

Nocif par inhalation.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Nom commercial: Alcohol benzylicus Parenteral Grade

Numéro de la matière: 151401

Version: 1 / CH

Date de révision: 10.05.2022

remplace la version: - / CH

Date d'impression 10.05.22

**Conseils de prudence**

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P501.3	Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

**composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)**

contient alcool benzylique

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****Composants dangereux****alcool benzylique**

No. CAS	100-51-6	
No. EINECS	202-859-9	
Numéro d'enregistrement	01-2119492630-38-0021	
Concentration	>= 100	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)		
	Acute Tox. 4	H302
	Eye Irrit. 2	H319
	Acute Tox. 4	H332

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Eloigner immédiatement les personnes contaminées à l'air frais. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Protéger les secouristes

**En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Tenir chaud et calme. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

**En cas de contact avec la peau**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien.

**En cas de contact avec les yeux**

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Conduire chez le médecin.

**En cas d'ingestion**

Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Administrer du charbon médicinal.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Troubles gastro-intestinaux, Dépression nerveuse, troubles cardio-vasculaires

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Nom commercial: Alcohol benzylicus Parenteral Grade

Numéro de la matière: 151401

Version: 1 / CH

Date de révision: 10.05.2022

remplace la version: - / CH

Date d'impression 10.05.22

**Avis aux médecins / Risques**

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produit d'extinction à sec, Eau pulvérisée

**Moyens d'extinction non-appropriés**

Eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Oxyde de carbone (CO); Peut former mixtures de gaz et air qui deviennent explosifs.

**5.3. Conseils aux pompiers****Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Autres données**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Veiller à assurer une aération suffisante.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air). Conserver le récipient bien fermé. Eviter la formation d'aérosol.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Température de stockage recommandée**

Valeur 2 - 8 °C

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver dans un endroit frais. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

**Précautions pour le stockage en commun**

Nom commercial: Alcohol benzylicus Parenteral Grade

Numéro de la matière: 151401

Version: 1 / CH

Date de révision: 10.05.2022

remplace la version: - / CH

Date d'impression 10.05.22

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

**Classes de stockage**

Classe de stockage d'après TRGS 510	10	Des liquides combustibles
Classe de stockage (Suisse)	10/12	Autres substances dangereuses liquides

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Le produit est hygroscopique. Protéger de l'action de la lumière.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)****alcool benzylique**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	110	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	22	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	40	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	8	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	27	mg/m <sup>3</sup>

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	5.4	mg/m <sup>3</sup>

Nom commercial: Alcohol benzylicus Parenteral Grade

Numéro de la matière: 151401

Version: 1 / CH

Date de révision: 10.05.2022

remplace la version: - / CH

Date d'impression 10.05.22

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	20	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	4	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	20	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	4	mg/kg/d

### Concentration sans effet prévisible (PNEC)

#### alcool benzylique

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	1	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	5.27	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0.1	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0.527	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0.456	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	39	mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Nom commercial: Alcohol benzylicus Parenteral Grade

Numéro de la matière: 151401

Version: 1 / CH

Date de révision: 10.05.2022

remplace la version: - / CH

Date d'impression 10.05.22

**Contrôle de l'exposition**

Regardez Section 7; Aucune mesure particulière n'est pas nécessaire.

**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Conséserver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact prolongé et intensif avec la peau. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

**Protection respiratoire - Note**

Protection respiratoire en présence des gaz. Filtre Anti-gaz A.

**Protection des mains**

Gants

Gants

Matériau approprié butylique caoutchouc - Butyl

Épaisseur du gant 0.5 mm

Temps de pénétration  $\geq$  8 h

Gants

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Épaisseur du gant 0.4 mm

Temps de pénétration  $\geq$  8 h

Matériau approprié Natural Latex

Temps de pénétration  $>$  8 h**Protection des yeux**

Lunettes avec protection latérale

**Protection du corps**

Combinaison de protection

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Etat** liquide  
**Couleur** incolore  
**Odeur** faiblement aromatique

**valeur pH**

Remarque N'est disponible

**Point de fusion**

Valeur -15.4 à -15.3 °C

**point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Valeur 205 °C

Pression 1013 hPa

**Point d'éclair**

Valeur 99 à 100 °C

méthode closed cup

**Pression de vapeur**Valeur  $<$  1 mmHg  
température 20 °C**Densité de vapeur**

Valeur 3.7

**Densité**Valeur 1.045 g/ml  
température 25 °C

Nom commercial: Alcohol benzylicus Parenteral Grade

Numéro de la matière: 151401

Version: 1 / CH

Date de révision: 10.05.2022

remplace la version: - / CH

Date d'impression 10.05.22

Remarque	Relative Density according specification		
<b>Hydrosolubilité</b>			
Valeur	40		g/l
température	25	°C	
<b>coefficient de partage: n-octanol/eau</b>			
pOW	1.05		
température	20	°C	
<b>Température d'inflammabilité</b>			
Valeur	436		°C
<b>température d'auto-inflammabilité</b>			
Valeur	436		°C
<b>Viscosité</b>			
<b>dynamique</b>			
Valeur	5.84		mPa.s
température	25	°C	
<b>Propriétés comburantes</b>			
évaluation	Aucun(e) n'est connu(e).		

## 9.2. Autres informations

### Autres données

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réagit violemment au contact de: Des agents d'oxydation forts, Isocyanates, Aldéhydes, tétrahydroaluminate de lithium, Aluminium, acides forts, Réactions avec l'acide sulfurique. bromure

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Mettre à l'abri des entrées d'air/Oxygène.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Air sensitive.

### 10.4. Conditions à éviter

Mettre à l'abri des entrées d'air/Oxygène. Protéger de l'action de la lumière et de l'humidité de l'air. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides, Agents d'oxydation, Aluminium, Réagit au contact de l'air. Sels des métaux (fer)

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

### Autres données

Les vapeurs et le gaz peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë par voie orale

ATE	1'230	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Nom commercial: Alcohol benzylicus Parenteral Grade

Numéro de la matière: 151401

Version: 1 / CH

Date de révision: 10.05.2022

remplace la version: - / CH

Date d'impression 10.05.22

**Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****alcool benzylique**

Espèces	rat	
DL50	1230	mg/kg
Source	Food and Cosmetics Toxicology. Vol. 2, Pg. 327, 1964.	

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée**

ATE	2'000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)****alcool benzylique**

Espèces	lapin	
DL50	2000	mg/kg
Source	Raw Material Data Handbook, Vol. 1: Organic Solvents, 1974. Vol. 1, Pg. 6, 1974.	

**Toxicité aiguë par inhalation**

ATE	11	mg/l
Administration/Forme	Vapeurs	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	
ATE	1.5	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

**Corrosion/irritation cutanée**

Remarque	le produit est irritant pour les muqueuses.
----------	---

**Corrosion/irritation cutanée (Composants)****alcool benzylique**

Espèces	lapin
évaluation	Non irritant
méthode	OCDE 404

**lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Remarque	Le produit est irritant pour les yeux.
----------	--

**lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)****alcool benzylique**

Espèces	lapin
évaluation	irritant
méthode	OCDE 405

**sensibilisation**

Remarque	Aucune effect de sensibilisation connu.
----------	---

**Sensibilisation (Composants)****alcool benzylique**

Espèces	cobaye
évaluation	non sensibilisant

**Mutagénicité (Composants)****alcool benzylique**

évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.
------------	--

**Toxicité reproductrice (Composants)****alcool benzylique**

évaluation	Aucun effets négatifs
------------	-----------------------

**Cancérogénicité (Composants)**

Nom commercial: Alcohol benzylicus Parenteral Grade

Numéro de la matière: 151401

Version: 1 / CH

Date de révision: 10.05.2022

remplace la version: - / CH

Date d'impression 10.05.22

**alcool benzylique**  
évaluation

Aucun effets négatifs

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

#### **Toxicité pour les poissons**

CL 50	460		mg/l
Durée d'exposition	96	h	
méthode	OECD 203		
Espèces	Lepomis macrochirus		
CL 50	10		mg/l
Durée d'exposition	96	h	
Espèces	Pimephales promelas		
	460		mg/l
Durée d'exposition	96	h	
Remarque	Nocif pour les poissons.		

#### **Toxicité pour les poissons (Composants)**

##### **alcool benzylique**

CL 50	460		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

#### **Toxicité pour les daphnies**

Espèces	Daphnia magna		
CE50	230		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OECD 202		
Espèces	Daphnia magna		
NOEC	51		mg/l
Durée d'exposition	21	d	

#### **Toxicité pour les algues**

ErC50	770		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

#### **Toxicité pour les algues (Composants)**

##### **alcool benzylique**

CE50	770		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

#### **Toxicité pour les bactéries**

CE50	390		mg/l
Durée d'exposition	24	h	

#### **Toxicité pour les bactéries (Composants)**

##### **alcool benzylique**

CE50	390		mg/l
Durée d'exposition	24	h	

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

#### **Biodégradabilité**

évaluation Facilement biodégradable

#### **Biodégradabilité (Composants)**

##### **alcool benzylique**

évaluation Facilement biodégradable  
méthode OECD 301C

Nom commercial: Alcohol benzylicus Parenteral Grade

Numéro de la matière: 151401

Version: 1 / CH

Date de révision: 10.05.2022

remplace la version: - / CH

Date d'impression 10.05.22

alcool benzylique

méthode OECD 301 A

**La dégradabilité facile (Composants)**

alcool benzylique

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****coefficient de partage: n-octanol/eau**

pOW 1.05  
température 20 °C

**facteur de bioconcentration (BCF) (ingrédients)**

alcool benzylique

log BCF 1.05  
température 20 °C

**12.6. Autres effets néfastes****Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Nocif pour organismes aquatique.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

**Emballages contaminés**

Eliminer comme le produit non utilisé.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

**prescriptions nationales de la Suisse**

Classe suisse de la toxicité 4  
OFSPT-No. G-1250

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Nom commercial: Alcohol benzylicus Parenteral Grade

Numéro de la matière: 151401

Version: 1 / CH

Date de révision: 10.05.2022

remplace la version: - / CH

Date d'impression 10.05.22

### mentions de danger H-de la rubrique 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.

### catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2

### Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.